

## ASSEMBLEE DE CORSE

---

### DELIBERATION N° 14/081 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE PORTANT AFFECTATION DU RESULTAT AU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2014 DE LA COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE

---

#### SEANCE DU 17 JUILLET 2014

L'An deux mille quatorze et le dix-sept juillet, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Dominique BUCCHINI, Président de l'Assemblée de Corse.

#### **ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.**

BARTOLI Marie-France, BASTELICA Etienne, BENEDETTI Paul-Félix, BIANCUCCI Jean, BUCCHINI Dominique, CASALTA Laetitia, CASTELLANI Michel, CASTELLANI Pascaline, CASTELLI Yannick, DONSIMONI-CALENDINI Simone, FEDI Marie-Jeanne, FERRI-PISANI Rosy, FRANCESCHI Valérie, GIACOMETTI Josepha, GIOVANNINI Fabienne, GRIMALDI Stéphanie, HOUEMER Marie-Paule, LACAVE Mattea, LUCCIONI Jean-Baptiste, LUCIANI Xavier, MARTELLI Benoîte, MOSCONI François, NICOLAI Marc-Antoine, NIELLINI Annonciade, NIVAGGIONI Nadine, ORSINI Antoine, ORSUCCI Jean-Charles, POLI Jean-Marie, RISTERUCCI Josette, de ROCCA SERRA Camille, SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette, SIMEONI Gilles, SIMONPIETRI Agnès, STEFANI Michel, TALAMONI Jean-Guy, TATTI François, VALENTINI Marie-Hélène, VANNI Hyacinthe

#### **ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :**

M. ANGELINI Jean-Christophe à M. LUCIANI Xavier  
Mme BEDU-PASQUALAGGI Diane à Mme SANTONI-BRUNELLI M-A  
Mme BIANCARELLI Viviane à Mme RISTERUCCI Josette  
M. CHAUBON Pierre à M. ORSUCCI Jean-Charles  
Mme COLONNA Christine à M. BIANCUCCI Jean  
M. FEDERICI Balthazar à Mme VALENTINI Marie-Hélène  
M. FRANCISCI Marcel à Mme GRIMALDI Stéphanie  
M. PANUNZI Jean-Jacques à M. de ROCCA SERRA Camille  
M. SUZZONI Etienne à Mme FRANCESCHI Valérie

**ETAIENT ABSENTS : Mmes et MM.**

NATALI Anne-Marie, RUGGERI Nathalie, SANTINI Ange, SINDALI Antoine.

**L'ASSEMBLEE DE CORSE**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, Titre II, Livre IV, IV<sup>ème</sup> partie, et notamment son article L. 4312-9,

**SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

**SUR** rapport de la Commission des Finances, de la Planification, des Affaires Européenne et de la Coopération.

**APRES EN AVOIR DELIBERE****ARTICLE PREMIER :**

Le Président du Conseil Exécutif de Corse,

**PRECISE** qu'après constatation du résultat de fonctionnement, l'assemblée délibérante affecte ce résultat, s'il est excédentaire, en tout ou partie au financement de la section d'investissement et, le cas échéant, pour son solde, au financement de la section de fonctionnement ;

**PRECISE** que la décision d'affectation porte sur le résultat cumulé de la section de fonctionnement, constaté à la clôture de l'exercice 2013, soit 84 060 048,32 € ;

**PRECISE** que cet excédent est affecté en priorité à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement, soit 83 864 323,35 € ;

**PRECISE** que le compte administratif présente, au bilan de l'exercice 2013, un excédent global de clôture de 195 724,97 € qui peut être intégré par l'assemblée délibérante comme une affectation en réserve complémentaire de la section d'investissement (compte 1068) ou comme excédent de fonctionnement reporté (compte R002).

**ARTICLE 2 :**

Le Président du Conseil Exécutif de Corse, compte tenu des propositions budgétaires du budget supplémentaire 2014,

**PROPOSE** que l'excédent de fonctionnement soit affecté au financement :

- de la section d'investissement pour un montant de 83 864 323,35 € inscrit au compte 1068 du chapitre 922 ;
- de la section de fonctionnement pour un montant de 195 724,97 € inscrit en R002, excédent de fonctionnement reporté.

**ARTICLE 3 :**

L'Assemblée de Corse, après en avoir délibéré,

**ADOpte** que l'excédent de fonctionnement soit affecté au financement :

- de la section d'investissement pour un montant de 83 864 323,35 € inscrit au compte 1068 du chapitre 922 ;
- de la section de fonctionnement pour un montant de 195 724,97 € inscrit en R002, excédent de fonctionnement reporté.

**ARTICLE 4 :**

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 17 juillet 2014

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Dominique BUCCHINI